

Si Vertaizon m'était conté...

Juin 2013

ASCV-SIT

12^{ème} Année

NUMERO 41

EDITORIAL

Très encourageant !

À la journée bénévole d'avril, trois nouveaux volontaires se sont engagés dans la restauration et le maintien en état du site de la vieille église et de nos formidables remparts. Nous étions 18 avec nos cuisinières, quelle ambiance !

Six journées au cours de l'année pendant lesquelles il est possible d'apporter sa contribution à la sauvegarde de ce que les générations passées ont construit.

Nous sommes toujours plus nombreux à reconnaître les capacités et les savoir faire de nos anciens et le patrimoine qu'ils nous ont laissé prend de plus en plus d'intérêt ; et c'est bien ainsi !

C'est avec plaisir que nous apprenons que les chasseurs de Vertaizon vont entreprendre la restauration de la fontaine de Goursat et faciliter son accès (voir bulletin n° 34)

Déjà, une équipe de bénévoles avait pris l'initiative de restaurer la vieille fontaine de Paulhat et son site, transformant ce communal en magnifique coin pique nique

Vertaizon veut garder la mémoire !!!

UNE AFFAIRE CRIMINELLE

Vertaizon sous le choc

Le quartier concernant cette affaire du 22 février 1897, c'est le quartier des Rocs. En bas, vers la rue de l'hôpital, se trouve une modeste maison qui abrite une famille de cultivateurs : les Jury. On trouve là: Antoine Jury le père, âgé de 68 ans, sa femme Annette âgée de 53 ans et leur fils unique, Antoine Jury qui a tout juste 20 ans. Celui-ci se loue parfois à la journée chez d'autres propriétaires, en particulier chez sa riche voisine, la veuve Mandosse

Ce matin, il s'est levé à 6 h en même temps que son père. Ils se sont rendus dans leur terre des Gravières à Chignat

Antoine fils déclare à son père qu'il est fatigué car il a fait la noce la veille, avec ses camarades conscrits de la classe 1897. Une bonne virée avec Richard, Dohérier, Vidal-Sauze et Ducros, qui a commencé vers les 3 heures de l'après-midi, avec le tambour en tête, ils ont fait, selon la coutume, un tour de ville. Pour finir, ils ont raccompagné Dohérier à la gare et ce dernier leur a offert un verre de Mt Dore. De retour au bourg vers les 2 heures du matin, ils sont allés se coucher.

Quand ils ont fini de bêcher leur champ, les Jury regagnent leur domicile autour de 16 h 30. La mère, partie le matin au marché à Billom, n'est pas encore rentrée. Laissant là son fils, le père Jury part tirer du vin dans sa cave au quartier du Portaloux

Le fils Jury sort bientôt de chez lui, prend la rue de l'hôpital, tourne à droite et longe la rue des Rocs. Là, il grimpe l'escalier pour rejoindre la



AU PROGRAMME DE CE NUMERO...

Editorial	Page 1	1824 le marché à Vertaizon	Page 5-6
Vertaizon sous le choc	Page 1 à 3	Le gué sur le Jauron	Page 7
Enigmatique affaire	Page 3-4	Liste des articles «Si Vertaizon...»	Pages 7-8
Photo qui sont-ils?	Page 4	Le 30 juin fête à l'ancienne...	Page 8

rue de l'horloge. Soudain, il s'arrête et franchit le mur de clôture de l'enclos Mandosse.

Au dessus de la maison des Jury, se trouvent une belle demeure et ses dépendances, entourées d'un parc, d'un verger et d'un potager, le tout clôturé par un mur d'environ 3 m. de haut. Cette propriété appartient à Mme veuve Mandosse, née Marguerite Antoinette, Anne, Anastasie Chossier Des Ponteix, âgée de 87 ans, dont le défunt mari fut garde du corps du Roi et Lieutenant de cavalerie

Madame Mandosse, qui passe pour fort riche, vit très retirée depuis la mort de son mari. Elle habite toute l'année dans cette propriété en compagnie de 3 domestiques : François Reignat âgé de 69 ans, sa femme Antoinette qui a 52 ans et Elisa Missonin, la jeune bonne de 16 ans.

Cette dame Mandosse est la tante de M. Queylard, le conseiller du préfet du Puy de Dôme.

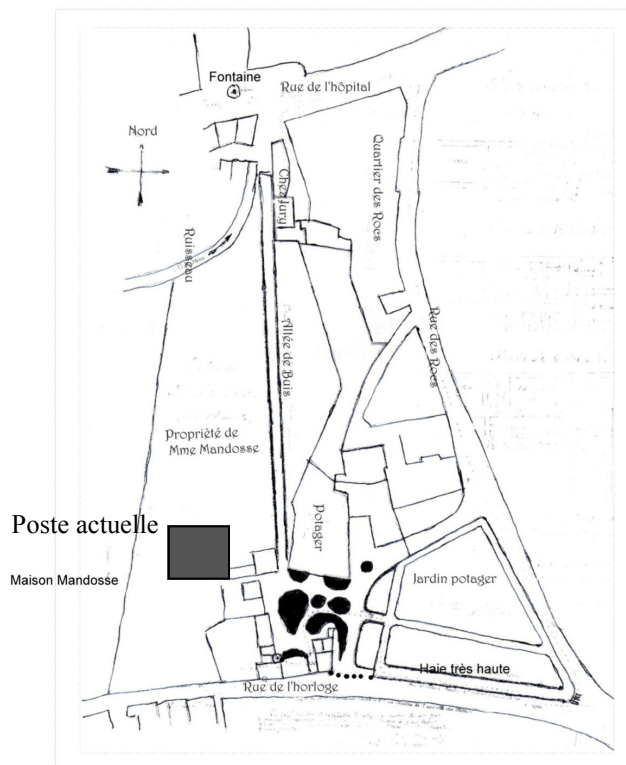
Ce lundi là, vers les 17 heures, François Reignat travaille encore dans un champ de sa patronne. Mme Mandosse est dans sa chambre, à l'étage, en compagnie de sa femme de chambre Elisa. Elle a fait également monter Toinette Reignat. Madame Mandosse ouvre son secrétaire où elle prend quelques francs qu'elle remet à sa cuisinière en vue de faire des courses. Toinette a monté un cervelas qu'elle venait de préparer pour le montrer à Madame et elle prend des ordres pour le repas du soir.

Toinette redescend l'escalier et, en arrivant sur les dernières marches, elle voit un homme à l'entrée de la cuisine, en qui elle reconnaît aussitôt Antoine Jury, le fils des voisins. Surprise, elle lui demande : « Qu'est-ce que tu fais ici ? ». Il lui répond : « ça ne te regarde pas ! ». Et sans rien ajouter, se précipite sur elle qui essaie vainement de résister, la saisit par les cheveux, la frappe violemment à l'aide d'un coup de poing américain. Toinette crie : « Au secours ! Mon Dieu, aidez-moi ! ». L'assaillant s'empare alors d'une barre de fer (un levier de pressoir), posée contre le mur de la cuisine et en porte une dizaine de coups à sa victime qui tombe évanouie, perdant son sang.

A l'étage, Elisa entend les cris de Toinette. Par une petite fenêtre, elle aperçoit le chien avec le cervelas dans la gueule et pense que les cris de la cuisinière s'adressent au voleur à 4 pattes ! Toutefois, elle ouvre la porte donnant sur le palier.

Et là, elle voit Jury qui monte l'escalier, l'air d'un fou et les vêtements tachés de sang. Prise de peur, elle essaie vainement de refermer la porte de la chambre.

Mais Jury se jette sur elle, lui arrache des poignées de cheveux, essaie de l'étrangler. Elisa se débat et parvient à lui échapper, alors, le misérable tire un revolver de sa poche et fait feu sur elle. Elle est atteinte à l'avant-bras qu'elle avait placé d'instinct devant son front. Elle tombe volontairement à terre et fait la morte. Jury la piétine et la frappe avec ses sabots, elle retient son souffle malgré la douleur et reste immobile.



Jury se retourne alors contre Madame Mandosse qui, d'émotion s'était affaissée près du seuil de sa chambre. Il tire aussi un coup de revolver sur la vieille dame. Par miracle, la balle est amortie par l'épaisseur des vêtements et glisse sur le trousseau de clefs que la maîtresse des lieux porte toujours sur elle. Elle n'a pas reconnu l'agresseur à cause de sa mauvaise vue. Celui-ci se dirige vers le meuble où elle enferme ses valeurs, mais furieux, il le trouve fermé

Elisa entend Jury quitter la chambre et redescendre l'escalier. La jeune bonne se relève aussi vite qu'elle peut, monte au 2^e étage, où se trouvent les anciennes chambres de bonnes, et là, ouvrant une fenêtre, crie de toutes ses forces : « Au secours ! On nous assassine chez Mme Mandosse ! ». Jury l'entend et remonte les escaliers 4 à 4. Elisa se cache derrière un lit. Par chance, il ne la voit pas.

Par la croisée, il aperçoit une dizaine de personnes accourant vers la maison. Il avise une échelle qui mène à une lucarne, l'escalade et se réfugie sur la toiture. Plusieurs habitants du village, accourus à l'appel d'Elisa, doivent passer par une fenêtre de la salle à manger que la dame Reignat, malgré ses graves blessures, est parvenue à ouvrir. En effet, Jury avait fermé la porte d'entrée à clef, et empoché la clef, qui sera retrouvée sur le toit.

Le Dr Duché de Vertaizon, appelé en urgence, donne les premiers soins aux victimes. Une voisine court à la gendarmerie qu'elle trouve vide. Mais, les nommés Coissard, conseiller municipal, Descombat, Boisson, alertés de la

Si Vertaizon m'était conté

tentative d'assassinat, se précipitent sur les lieux, montent sur le toit, parviennent à saisir le revolver de Jury, dont il menaçait la foule, et à maîtriser le forcené.

Ce dernier est conduit à la mairie au milieu d'une foule surexcitée qui veut le lyncher. M. Vannaire, le juge de paix de Vertaizon doit intervenir afin de ramener le calme.

Madame Antoinette Reignat va décéder le 12 mars, à la suite de ses blessures. Jury est alors accusé d'assassinat et de tentative d'assassinat. Il va bientôt faire l'objet d'un autre acte d'accusation pour vol avec effraction

En effet, lors d'une perquisition au domicile des Jury, les gendarmes découvrent et saisissent des objets volés, identifiés comme appartenant à M. Fournioux, propriétaire à Vertaizon. Celui-ci avait déposé plainte pour vol un an auparavant. D'autre part, M. Fournioux reconnaît formellement comme étant le sien, le revolver qui était en possession du meurtrier lors de son arrestation

Lors de ses interrogatoires, Jury va passer d'un système de défense à l'autre.

Il évoquera des complices enfuis qu'il ne peut nommer. Il parlera d'un coup de folie après les excès de la veille avec les conscrits. Il se dira atteint de folie héréditaire et donc irresponsable. Il affirmera aussi avoir agi par vengeance après avoir été agressé par Reignat, le domestique de Mme Mandosse et que celle-ci lui devait des journées impayées

Mais aucun de ses arguments ne tient devant les témoignages et les résultats de l'enquête. Les médecins spécialisés qui examinent l'accusé, le déclarent entièrement responsable de ses actes. L'enquête de moralité décrit la famille Jury comme modeste et normale. Antoine Jury fils sera qualifié de taciturne, sournois, pas toujours courageux à l'ouvrage, mais pas plus fou qu'un autre.

Personne n'a jamais vu François Reignat agresser le jeune homme et Mme Mandosse affirme ne rien lui devoir.

Lors de son procès, les 3 et 4 août 1897, Antoine Jury reconnaît les tentatives d'homicides, pour cause de vengeance mais aucunement le vol par effraction chez Fournioux, malgré tous les objets retrouvés chez lui, qu'il dit avoir achetés à des marchands ambulants. Sauf le revolver qu'il affirme avoir acquis chez Courty le quincaillier de Vertaizon. Mais celui-ci dément et déclare avoir seulement vendu des cartouches à Jury.

L'avocat de la défense plaide l'irresponsabilité de son client et l'acte de vengeance commis sur un coup de folie.

M. l'avocat général s'efforce de démontrer aux jurés que l'accusé, fort de son impunité, après le vol commis en février 1896, enhardi par l'absence des gendarmes, et par celle de Reignat, le seul homme de la maison Mandosse, a jugé le moment opportun pour commettre un nouveau crime.

La Cour condamne Antoine Jury fils, à 15 ans de travaux forcés, sans application de l'interdiction de séjour.

Curieux procès : Comment l'accusé savait-il que les gendarmes étaient partis, que Reignat était absent. L'avocat général parle de nouveau crime, alors quel est le précédent ? Curieux forfait en plein jour.

ENIGMATIQUE AFFAIRE

Le Président de la république intervient.

Madame Marguerite, Antoinette, Anne, Anastasie, Chossier des Ponteix, veuve de Monsieur Jacques, François, Emile Mandosse habitant Vertaizon où elle est décédée le 16 avril 1900 a par testament, réalisé chez Monsieur Huguet notaire à Billom le 17 décembre 1896, imposé à ses légataires de verser une somme suffisante pour la fondation de lits à perpétuité pour les pauvres et infirmes de Vertaizon.

A son légataire M. Charles Gueylard son neveu, conseiller du préfet, elle impose la création d'un lit à perpétuité à l'hôpital général de Clermont et à sa légataire Mademoiselle Louise Mandosse la fonda-

tion de deux lits à perpétuité à l'hospice de Billom qui devront être mis en service dans les deux années suivant son décès.

Les héritiers protestent vivement, prétendant que Madame Mandosse n'était pas saine d'esprit lors de la rédaction de son testament.

Bien entendu le Bureau de Bienfaisance et la Municipalité de Vertaizon acceptent ce legs avec reconnaissance. Mais leurs délibérations doivent être validées par le Préfet.

Au bout de huit années de tergiversations le préfet n'a toujours pas signé; c'est à ce moment qu'intervient dans son hebdomadaire départemental le fameux pharmacien de Vertaizon M. Gravière. Il dénonce cette situation et termine un de

Si Vertaizon m'était conté

ENIGMATIQUE AFFAIRE (suite de la page 3)

ces nombreux articles ainsi, « Un legs a été fait en faveur du bureau de bienfaisance de Vertaizon, veut-on oui ou non escamoter la succession ou la réaliser ».

Coup de théâtre

Le 5 novembre 1908, huit ans après le décès de Madame Mandosse, le Président de la République Armand Fallières charge son ministre de l'intérieur Georges Clémenceau de l'exécution du décret autorisant la commune de Vertaizon et son bureau de bienfaisance à accepter le legs permettant d'ouvrir à perpétuité un lit à l'hôpital général de Clermont et deux lits à l'hospice civil et militaire de Billom pour les indigents et infirmes de Vertaizon.

Le 10 mai 1810 Georges Clémenceau mandate le préfet pour qu'il veille à l'exécution du legs Mandosse.

Le 10 janvier 1911 le maire a mandat pour régler toutes les questions relatives à cette affaire et, entre autres, de placer le montant des ventes aux enchères des biens légués en rente à 3% sur l'Etat.

Le 2 février 1911, enfin, onze ans après le décès de la donatrice, le préfet appose sa signature sur le document.

Ceci est le résumé de plus de cinquante documents divers, je vous sens impatients de connaître l'aboutissement de onze années de tergiversations, vous voulez savoir si la générosité de Madame Marguerite, Antoinette, Anne, Anastasie, Chossier des Ponteix veuve d'Emile Mandosse a profité à de nombreux infirmes, vieillards de Vertaizon. Vous voulez savoir aussi si les sommes recueillies et placées à 3% ont bien fructifié.

Malheureusement il n'est pas possible de répondre à vos questionnements car de 1911 à 1937 plus rien n'apparaît à propos de ce legs; alors nous allons tenter de poursuivre nos recherches.

Qui sont ces superbes jeunes gens ?

Même à Vertaizon le temps passe.



1824 : LE MARCHÉ A VERTAIZON ...!

Un arrêté du Maire de Vertaizon il y a 189 ans

Aujourd'hui trois mai mil huit cent vingt quatre, nous Teallier des Moulins Gabriel Alexis, maire de la ville de Vertaizon, chef lieu de canton, arrondissement de Clermont Ferrand, département du Puy de Dôme, en vertu de la décision prise par son excellence le ministre de l'intérieur en date du seize mai mil huit cent vingt trois portant approbation du marché en cette ville pour le vendredi de chaque semaine, et la circulaire de monsieur le Préfet en date du trente un du même mois.

Considérant qu'il est de notre devoir de déterminer par un arrêté de police les lieux et places sur lesquels les marchandises seront exposées et mise en vente, et qu'il est nécessaire d'indiquer le jour où sera ouvert pour la première fois, le marché et les heures de la vente de chaque objet, avons arrêté ce qui suit.

Article premier.

Le marché aura lieu pour la première fois le vendredi vingt huit du présent, et les marchandises seront placées ainsi qu'il suit par l'agent de police ci après avancé. Le marché aura lieu tous les vendredis de chaque semaine.

Article deux.

Le marché de la volaille, des œufs, du fromage et autres approvisionnements de consommation de bouche se tiendra devant la maison de Joseph Angoëlle et aura lieu chaque vendredi à sept heures du matin en été et à huit heures en hiver, et depuis sept heures jusqu'à huit en été, comme depuis huit jusqu'à neuf heures en hiver, les particuliers consommateurs de

la ville pourront à l'exclusion de tous autres faire leurs provision. Pendant cette heure il est défendu aux aubergistes coquetiers et revendeurs de ne faire aucun achat et de n'arrêter aucun marché sous toutes les peines de droit.

Article trois

Le marché de la vaisselle se tiendra à l'aspect de midi de la chapelle

Article quatre.

Le marché du chanvre et laine se tiendra devant la maison de monsieur

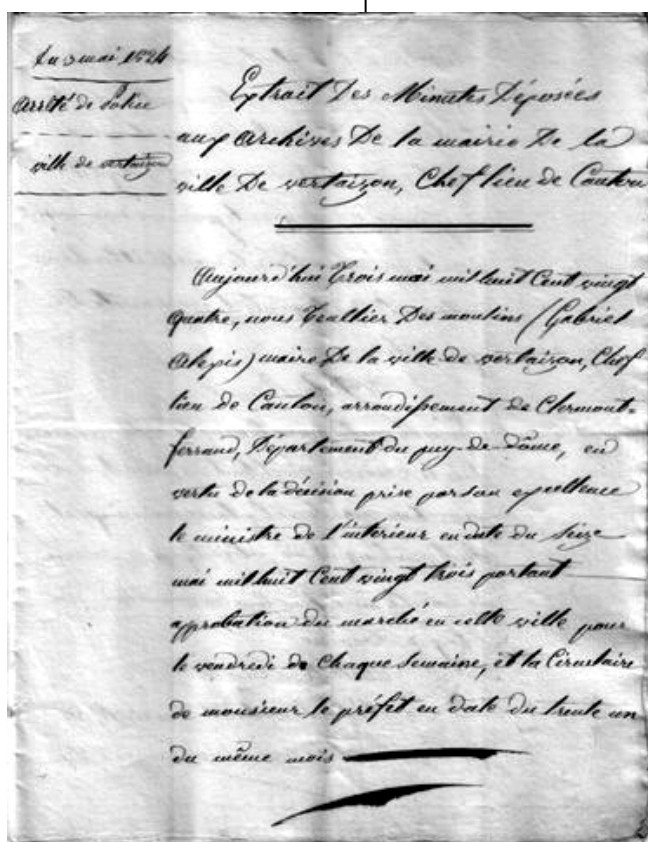
Glaize et commencera à huit heures du matin.

Article cinq

Le marché des grains sera ouvert sous la halle à dix heures du matin en été et à onze heures en hiver.

Article six.

Les marchands merciers se placeront sur la place et en face de la maison d'Antoine Chrétien.



LE MARCHÉ A VERTAIZON (suite)

Article sept.

Le marché des bêtes à cornes aura lieu dans le quartier de la Cour, et les moutons, les brebis, les cochons et les chèvres dans la rue de l'ancienne horloge depuis l'ancienne fontaine.

Article huit.

Le marché de la verge et de l'échalas se tiendra dans le quartier de l'hôpital vers la fontaine.

Article neuf.

Tous les propriétaires qui ont sur les lieux sus désignés des objets qui gêneraient la tenue des marchés, doivent les enlever d'ici au vingt sept du présent, sous peine d'amende ; comme aussi il leur est défendu sous même peine d'y faire des dépôt de fumier.

Article dix.

Pour l'exécution de tout ce que depuis le présent arrêté sera affiché et publié dans

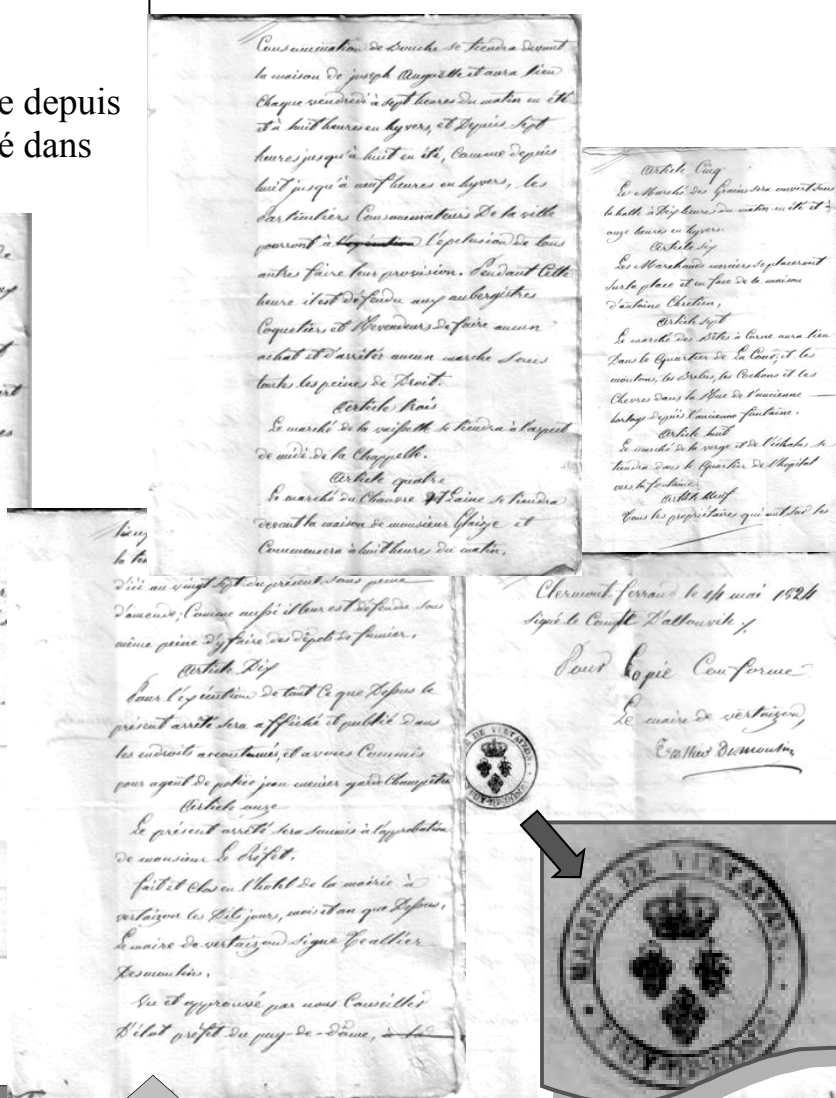
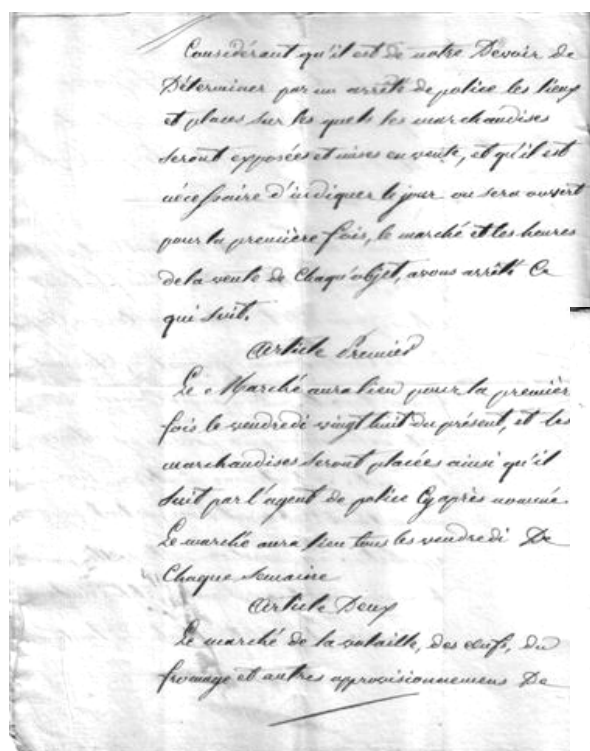
les endroits accoutumés, et à vous commis pour agent de police Jean Meunier garde champêtre.

Article onze

Le présent arrêté sera soumis à l'approbation de monsieur le Préfet. Fait et clos en l'hôtel de la mairie à Vertaizon les dits jours, mois et an que dessus. Le maire de Vertaizon signe Teallier des Moulins. Vu et approuvé par nous conseiller d'état, Préfet du Puy de Dôme.

Clermont - Ferrand le 14 mai 1824 signé le Comte D'allouville.

Pour copie conforme le maire de Vertaizon Teallier des Moulins



LE GUÉ

Il fait partie de notre patrimoine, ce magnifique gué ancestral sur le Jauron où passent tracteurs, voitures, motos, quads, vtt, bien sûr lorsqu'il n'y a pas de crue.

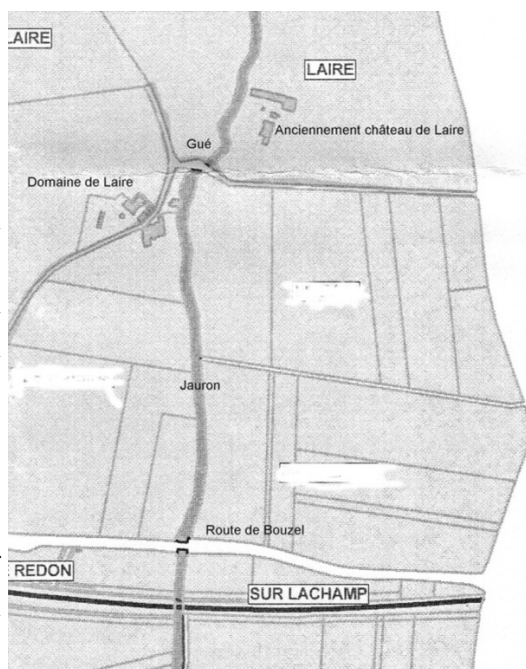
Pour l'atteindre, prendre le chemin communal allant au Domaine de Laire (Ancien chemin de Vertaizon à Beauregard qui a été coupé lors du remembrement). Après avoir traversé le lieu dit « Domaine de Laire. » à une centaine de mètres sur votre droite vous arrivez au gué, après l'avoir franchi vous rejoignez la route D 70.



Il était très utilisé autrefois car du chemin de Vertaizon à

Beauregard on pouvait se rendre à ces petits hameaux flanqués d'une chapelle, aujourd'hui disparus, Vival, Malbreche, Château de Laire.

(Voir carte de Cassini et «Si Vertaizon m'ɛtait contɛ n°21 »)



Pour ceux qui collectionnent les bulletins « Si Vɛrtaizon m'ɛtait contɛ »

Récapitulatif des sommaires

		Pages
N°1	Edito : l'ASEVSIT et son rôle de sauvegarde du patrimoine	1-8
	Récit de DOURIF lors d'une visite à l'ancienne église en 1892	1-2-3-4
2000	Petit histoire de tous les jours en 1830	4
	Le Chemin de fer à la belle époque : Billom- Vertaizon 1875	5
	Epopée de l'ancienne église ; lettre du chanoine de Vertaizon 1896	6-7
	La publicité à Vertaizon en 1830	8
N°2	Extrait de la vie et des métiers à Vertaizon. (Présenté le 25/3/2000)	1-8
2000	Délibération sur la démolition de la « tour » de l'horloge	2
	Délibération sur la réparation de l'horloge le 6 mai 1835	3
	Epopée de l'anc.église : lettre au préfet (suite)	4-5
	Les besoins de lavage des chevaux en 1853	5-7
	Les Carmantrand de la Roussille	6-7
	Cartes postales : la vie à Vertaizon	8
N°3	Edito :	1
2000	Le condamné à mort de Vertaizon en 1885(à suivre)	1-2-3
	Les métiers à Vertaizon en 1836 (à suivre)	3
	Les noyers de l'ancienne «église ; Plan (à suivre)	4
	Photos souvenirs (école 1918) +	5

Si Vertaizon m'était conté

		N° Page
	Le chemin de fer à Chignat-Vertaizon ;décret de Napoléon(à suivre)	6-7
	L'ancienne église en 1890 (Photo)	8
N°4	Edito	1
2001	Le vin et la vigne à Vertaizon : 1 ^{ière} Partie	1-4-5
	Le condamné à mort en 1885 (suite et fin)	2-3
	Noms des personnages de la photo parue dans N°3	5
	L'affaire du presbytère (début 1810) à suivre	6
	Plan de la place de Vertaizon en 1880	7
	Les métiers à Vertaizon en 1841	7
	La fête des vendanges (Photos) etc.	8
N°5	Edito : notre patrimoine	1-8
2001	Le vin la vigne à Vertaizon(suite)	2-3-4
	Personnages Photo du N°4	4
	Achat du presbytère (intervention de la régente Marie-Louise)	5-6-7
	L'industrie à Chignat début 1900(fours à chaux)	7
	Photo école 1937	8
N°6	Edito	1
2001	Résistant ayant vécu à Vertaizon : Robert Huguet	1-2-3
	Notre village a inspiré de nombreux écrits	3
	Lettre aux enfants en1908	4-5
	Les métiers et les quartiers de Vertaizon en1856	4-5
	L'affaire de l'expulsion du curé Debord en 1834	6
	Hôtel Dohérier à Fossat (carte postale)	7
	Photo école ménagère 1943 et personnages du N°5	8
N°7	Edito	1
2002	Les pigeonniers dans notre village	1-2
	Un résistant ayant vécu à Vertaizon	3-4-7
	La boulangerie de Chignat (photos)	4-5
	Les métiers et quartiers de Vertaizon	5
	La Patriote, société musicale de Vertaizon	6-7
	Photo souvenir(école garçons) + Personnage du N°6	8

NOUS CONTINUERONS CES SOMMAIRES DANS DE PROCHAINS NUMEROS.....

30 juin 2013 en participant à la fête de l'ASEV-SIT

« Association pour la sauvegarde de l'ancienne église de Vertaizon et de son site »

**vous contribuez
à la sauvegarde de ce
magnifique site**